

# FIP

OTC RÉGIONS.2



## OTC ASSET MANAGEMENT



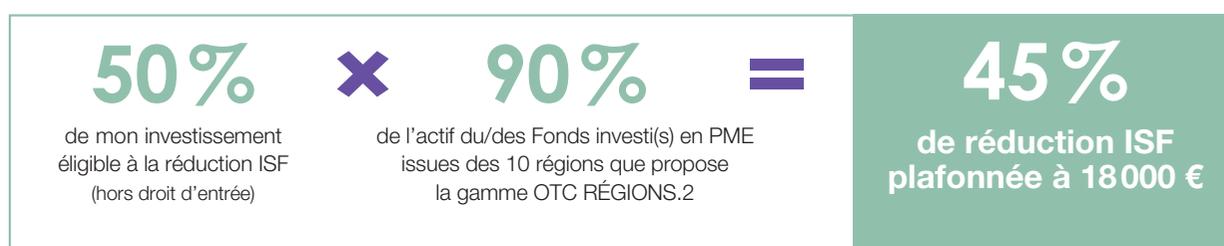
DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS DE 6 ANS, PROROGÉABLE 3 FOIS D'1 ANNÉE.



## RÉDUIRE SES IMPÔTS DÈS 2011

### → Je réduis mon ISF

Grâce à OTC RÉGIONS.2, je bénéficie de la réduction d'impôt suivante :



### → J'exonère mon ISF et mes plus-values

Ma souscription est exonérée :

#### ■ d'ISF

à hauteur de 90 % de ma souscription pendant toute la durée de vie des FIP OTC RÉGIONS.2

#### ■ d'imposition sur les plus-values à l'échéance,

hors prélèvements sociaux, soit un gain de 19 % (taux valable en 2011 susceptible de varier)

### → J'investis selon la réduction d'ISF souhaitée

RÉDUCTION D'ISF SOUHAITÉE	1 000 €	5 000 €	10 000 €	15 000 €	18 000 €
MONTANT À INVESTIR	2 331 € = 222 parts	11 676 € = 1 112 parts	23 341 € = 2 223 parts	35 007 € = 3 334 parts	42 000 € = 4 000 parts

### → À savoir

La stratégie d'investissement et les objectifs de gestion impliquent un risque de perte en capital.



## UNE GAMME DE FIP À CHOIX MULTIPLES

Avec OTC RÉGIONS.2, je sélectionne le ou les FIP de mon choix et je décide des régions que je souhaite soutenir économiquement :

### OTC RÉGIONS NORD.2

Nord Pas-de-Calais/Picardie/Ile-de-France

### OTC RÉGIONS CENTRE OUEST.2

Pays-de-Loire/Centre/  
Ile-de-France

### OTC RÉGIONS CENTRE EST.2

Rhône-Alpes/Bourgogne/  
Ile-de-France

### OTC RÉGIONS SUD.2

Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon/  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## POUR SOUSCRIRE

#### Date limite de souscription :

le 10 juin 2011 pour bénéficier de la réduction d'ISF au titre de la déclaration 2011.

**Valeur des parts :** 10 €

#### Stratégie et durée de blocage :

La stratégie d'investissement et les objectifs de gestion impliquent une durée de blocage de 6 ans, prorogeable 3 fois d'1 année, et un risque de perte en capital.

#### Souscription minimale par FIP :

1 000 €  
(hors droit d'entrée, soit 100 parts)

**Droit d'entrée :** 5 % TTC maximum

**Date d'agrément AMF :** 28/12/2010

**Codes ISIN :** OTC RÉGIONS NORD.2 : FR0010976522

OTC RÉGIONS SUD.2 : FR0010976530

OTC RÉGIONS CENTRE EST.2 : FR0010976027

OTC RÉGIONS CENTRE OUEST.2 : FR0010976514



# UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE



**Jean-Marc Palhon**  
Directeur Général

Depuis sa création en 2001, OTC Asset Management a financé 120 PME qui ont, en moyenne, doublé leur chiffre d'affaires et augmenté leur effectif de 50 %.

OTC Asset Management, société de gestion indépendante, s'est ainsi imposée en 10 ans comme un des acteurs majeurs du financement des sociétés non cotées en France.



**Xavier Faure**  
Directeur de Participations  
Polytechnique



**Michel Gomart**  
Directeur de Participations  
HEC & Droit



**Patrick de Roquemaurel**  
Directeur de Participations  
ESLSCA



**Matthieu Dracs**  
Directeur de Participations  
Dauphine - Mastère ESSEC



**Bertrand Pullès**  
Directeur de Participations  
École de Commerce



**Emmanuelle Deponge**  
Chargée d'Affaires  
Docteur en Sciences de la vie



**Laurent Foiry**  
Chargé d'Affaires  
Docteur en génétique moléculaire



**Flavien Tiberghien**  
Chargé d'Affaires  
ESSEC & Droit



**Christophe Tapia**  
Directeur du Développement  
École de Commerce



**Stéphane Pourcher**  
Responsable Commercial  
DESS IPCE de Clermont-Ferrand



**Muriel Claude**  
Directrice Marketing/Communication  
DESS Marketing



**Fleur Brossel**  
Secrétaire Général  
Magistère de Gestion



**Inès de L'Aulnoit**  
Chargée de Missions Middle Office  
Mastère II Banque d'Investissement



**Augusta Rohaut**  
Chargée de Missions Contrôlé  
Master Finance, IAE Panthéon  
Sorbonne



**Adelaïde Carrasco**  
Responsable Service Client  
DUT Biologie et Biochimie  
Sorbonne



**Myriam Villetelle**  
Assistante de Gestion  
Maîtrise de Gestion



**Hélène Diter**  
Assistante de Gestion  
EFAP



**Catherine Meri**  
Assistante de Gestion



OTC RÉGIONS.2 sera géré par OTC Asset Management, société de gestion indépendante spécialisée dans la gestion de FCPI – FIP – FCPR, qui bénéficie de la confiance de 45000 souscripteurs.

1<sup>er</sup>  
acteur français  
en 2010

en nombre de PME financées  
et en montants investis.

(source : étude Private Equity Magazine,  
février 2011)

120  
PME financées

depuis 2001 par  
l'intermédiaire de  
ses FCPI – FIP – FCPR

# Avertissement FIP OTC RÉGIONS.2

## AVERTISSEMENT

■ L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 9 années.

Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

■ Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

■ Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

■ Le niveau des frais auxquels est exposé le Fonds suppose une performance élevée et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement. La performance, fonction de la composition de l'actif du Fonds, peut ne pas être conforme aux objectifs de l'Investisseur.

### Les frais de fonctionnement du Fonds recouvrent :

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
<b>Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (incluant tous les frais de gestion, de fonctionnement et notamment les honoraires du Commissaire aux comptes et la rémunération du Dépositaire)</b>	Montant des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription	Taux maximum annuel : 3,95 % TTC
<b>Frais de constitution du Fonds</b>	Montant total des souscriptions des Parts A du Fonds à l'issue de la Période de Souscription	Taux maximum : 1 % TTC prélevé en une fois à l'issue de la Période de Souscription
<b>Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations</b>	Actif Net du Fonds/Montant par transaction	Taux maximum global de 1,80% TTC de l'Actif Net du Fonds par exercice comptable, correspondant à un taux estimé entre 0% et 6% TTC du montant par transaction.
<b>Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de Fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)</b>	Actif Net du Fonds	Taux maximum annuel : 0,5% TTC

Au 30 juin 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la société de gestion OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible <sup>[1]</sup> (quota de 60 %) à la date du 30 juin 2010	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	63 %	31 décembre 2009
FIP OTC DUO 1	2008	62 %	31 décembre 2010
FIP OTC CHORUS 3	2008	52 %	31 décembre 2010
FIP LUXE	2008	38 %	31 décembre 2010
FIP SPÉCIAL LUXE	2008	39 %	31 décembre 2010
FIP OTC RÉGIONS NORD	2009	49 %	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS SUD	2009	28 %	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST	2009	49 %	15 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST	2009	48 %	22 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1	2009	33 %	9 décembre 2011

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2010, selon la méthode définie à l'article R. 214-75 du Code monétaire et financier.

(02.11)